La multirécidive au sein d'une famille de vanniers : le poids du stigmate familial

Les membres de la communauté nomade dont il est question dans cet article se sont progressivement sédentarisés car le recours aux petits métiers (vannerie, ramonage, rempaillage de chaise, ferrailleur) ne leur permettait plus de subvenir à leurs besoins; comme le précise J. Labbens lorsqu'il évoque les populations qui n'ont pas été intégrées par l'économie moderne au début du 19ème siècle, «des emplois parfois utiles mais non industriels, improductifs, marginaux procuraient des conditions économiques relativement satisfaisantes, une sécurité réelle. Sans être vraiment acceptés, ils étaient tolérés, eux et leurs activités, leurs gains pouvaient être assez conséquents et, en contrepartie, le travail ne leur était guère pénible. (...) Lorsque ces métiers sont devenus tout à fait inutiles ou ont cessé d'être tolérés, ils ont été réduits à la misère»1.

A partir de l'analyse de la situation de trois jeunes frères vanniers en situation de multirécidive pénitentiaire², incarcérés à la maison d'arrêt de Strasbourg entre 1991 et 1993 (bien que la durée de leur peine soit différente, ils ont été incarcérés plusieurs mois en même temps), on peut observer que le cadre d'analyse structurel de la pauvreté se renforce, se complète et s'articule autour d'un stigmate familial discriminatoire, véritable obstacle à toute socialisation de cette communauté d'anciens vanniers sédentarisés.

Des interviews enregistrées ont été effectuées avec une seule de ces trois personnes, des rencontres avec les deux autres pour préparer leur sortie de prison ont donné lieu à des prises de notes pendant leur suivi social par l'association A.C.C.O.R.D³ de Strasbourg. C'est seulement des extraits du discours enregistré de la première personne qui illustrent les caractéristiques principales du contexte de la multirécidive pénitentiaire au sein de cette famille vannier. Les prises de notes écrites suite aux entretiens avec ses deux autres frères permettent de dégager ou de renforcer les dimensions "thématiques" essentielles articulées autour de trois points essentiels: le stigmate familial, un quartier honteux, un fonctionnement clanique et une solidarité familiale.

Tout commence par le nom de famille, véritable obstacle à toute démarche d'insertion, puisque nombre d'entreprises, d'institutions ou de travailleurs sociaux sont accusés de pratiques discriminantes par les membres de cette famille. Le nom de cette famille vannier fait immédiatement référence à des stéréotypes négatifs entretenus au niveau local⁴: délinquance, toxicomanie, prostitution, assistanat total, alcoolisme, comportement social marginal... Par respect de la confidentialité des entretiens, nous remplacerons le vrai nom de famille par le nom "ABC" tout au long de cet article.

Tous les membres de cette famille ABC, affligés de ce même stigmate, doivent donc faire face à ce discrédit permanent, parcourant ainsi le même "itinéraire moral"⁵.

¹ J. Labbens, *Sociologie de la pauvreté*, Gallimard, Paris, 1978, p.204.

Contrairement à la récidive légale, la récidive pénitentiaire tient uniquement compte des peines de prison. Dans le cas présent, la multirécidive pénitentiaire concerne des personnes qui ont été au moins condamnées trois fois.

Association Conviviale de Coordination pour la prévention, la Réinsertion des Détenus, l'aide aux victimes et la médiation. Il serait nécessaire pour compléter cette analyse de mieux comprendre la logique de développement de ce type d'association, les représentations qu'elle diffuse, les significations prêtées au «suivi social».

Différents noms de famille de vanniers sont discrédités dans de nombreuses régions. On peut observer que cette stigmatisation s'exerce sur un territoire plus ou moins étendu, en fonction du contexte socio-économique régional.

⁵ E. Goffman, Stigmate, les usages sociaux des handicaps, Edition de Minuit, Paris, 1975, p.46.

Pour commencer, les trois membres de cette famille signalent que l'absence de qualification professionnelle et l'illettrisme permettent de comprendre la faiblesse de leur expérience professionnelle, cependant ils dénoncent l'attitude discriminante des entrepreneurs: «Alors ça aussi c'est le problème ... je m'étais inscrit ... il y avait du travail, ils ont pris mon petit frère, et bon lui n'a pas résisté, alors moi je suis allé là-bas, oui bon, mon frère et tout ... ils m'ont dit vous pouvez venir et dès que je suis arrivé là-bas ils m'ont dit non, le travail est déjà pris... si j'avais eu un autre nom il n'y aurait pas eu de problème ... mais le patron il a vu ça ABC ... c'est sûr hein..»6

Non seulement ils déclarent être victimes de leur stigmate familial lorsqu'ils sont en liberté, mais également au sein même de la maison d'arrêt lorsqu'ils souhaitent effectuer certains types de travaux rémunérés : «non, j'ai fait tout mon possible pour travailler à chaque fois qu'il y avait une place au service général... moi dans toutes les prisons j'ai travaillé au service général mais là on veut pas parce que c'est vrai il y a ma famille qui fait vraiment le bordel ... alors comme je vous ai dit ils m'ont mis dans le même sac, pas de ABC dans le couloir au service général ...j'avais aucune chance ...». «Dans toutes les prisons j'étais au service général, dans les cuisines, je servais la gamelle, j'avais de la chance, parce que là-bas ils ne m'ont pas mis dans le même sac, ici c'est normal, il y a beaucoup de ABC, je ne sais pas combien on est 15, 20, dans tous les étages il y a des ABC ... alors eux ils tapent dans les portes pour aller à l'infirmerie pour les médicaments».

Dans l'entretien suivant, il est intéressant d'observer que ces personnes stigmatisées peuvent être elles-mêmes témoins du discrédit que certains membres du personnel pénitentiaire portent à leur égard. Cette situation est vécue par un des trois frères, ce dernier bénéficie d'une image moins stigmatisante, et

Cet homme est âgé de 25 ans, il est marié et n'a pas d'enfant. C'est sa 4ème incarcération, il est condamné à un an de prison. Il vit avec sa femme dans une caravane dans la cour de la maison de sa mère.

témoigne d'un traitement privilégié par rapport aux autres membres de la famille : «Je sais pas moi, l'autre fois il y a pas longtemps il y a un surveillant il me dit "écoute tu demandes si..." parce que je suis allé à l'infirmerie, moi je me rappelle plus si c'était pour la grève de la faim ou autre chose ... je suis allé à l'infirmerie, le surveillant m'a dit "tu demandes si l'infirmière peut appeler Y. ABC", je dis "d'accord", quand je suis descendu j'ai dit "Y. ABC", "non, non je ne veux plus le voir" me répond l'infirmière, j'ai dit "écoutez! souvent il m'a dit qu'il avait mal au coeur Y. ABC" "non, non, non c'est pour les médicaments" (...) mais si cela avait été vrai qu'il avait eu un problème au coeur? S'il avait eu un problème et bien il aurait été foutu parce qu'il s'appelle ABC (...) parce qu'il s'appelle ABC non, elle a crié tout de suite "non, non, non" elle a dit "toi à la rigueur mais pas les autres ABC ».

Cet extrait d'entretien permet de souligner qu'une partie du personnel pénitentiaire (même si c'est de façon non intentionnelle) peut rappeler aux membres de cette famille incarcérés le poids de leur stigmate familial. Cette stigmatisation se renforce et se complète par l'attitude discriminante de nombreux détenus. En effet, de nombreuses personnes incarcérées en situation de multirécidive pénitentiaire (ce qui leur permet d'intérioriser les propos stigmatisants tenus sur cette famille) souhaitent clairement se distinguer des ABC «moi je suis pas un ABC!» Cette volonté de démarcation systématique s'accompagne souvent d'un jugement très discriminant à l'égard des membres de cette famille, souvent considérés comme appartenant au dernier rang de la population pénale et parfois comparés à des déficients mentaux par les détenus.

D'une certaine manière, même si l'itinéraire moral des membres de cette famille s'est construit autour de ce stigmate familial depuis leur enfance, la trajectoire pénale, et en particulier le vécu carcéral, présente un moment particulier dans la meilleure prise de connaissance des caractéristiques propres de ce stigmate. Dans la situation présente, avec l'image que les autres détenus renvoient, l'incarcé-

ration révèle ou complète la connaissance de son propre stigmate.

Alors que toutes les autres personnes composant cette population carcérale regrettent que leur condamnation ne dépende pas du délit pour lequel ils sont condamnés mais de leurs antécédents judiciaires, les frères ABC sont les seuls à dénoncer une pratique discriminante de la justice à leur égard uniquement à cause de leur nom de famille : «j'ai pris quatre mois, pourtant le mec qui a été arrêté dans la voiture a dit que c'était pas moi, cela à été dit à la barre mais il voulait rien savoir, il a dit ABC et DEF (nom d'une famille vannier également stigmatisée) c'est pareil».

UN QUARTIER HONTEUX

Les euphémismes à connotations péjoratives habituellement utilisés pour désigner le Polygone à Strasbourg: "zone", "quartier sensible", "quartier chaud" s'intègrent dans la représentation que les habitants se font de leur quartier. Au contraire, ils illustrent la véracité des stéréotypes tenus sur leur quartier par un certain nombre de faits précis, comme s'il s'agissait d'amplifier un climat d'insécurité déjà largement partagé : - «(...) incroyable mais vrai, dans le quartier de chez nous, le soir, les policiers n'ont même plus le droit de rentrer...». - «encore actuellement?». - «Ah oui, maintenant encore, il n'y a pas de taxi qui rentre dans le quartier, j'ai pris une fois le taxi à la gare (...) je suis sorti de la gare, je me suis assis dans un taxi, il a commencer à démarrer, il m'a dit "où tu vas", j'ai dis au Polygone, il m'a jeté carrément dehors, il m'a dit "je ne vais plus au Polygone"». - «Ah bon...». - «C'est normal, il s'est déjà fait agresser, c'est des gens qui sont normaux, ils y en a qui roulent au Polygone, ils se font agresser, ils leur donnent des coups ... et après». - «Donc vous sentez que le quartier n'est pas aimé, enfin tout le monde a peur de ...». - «Ouais, ouais, dans le temps je m'en rappelle quand j'étais à l'école j'étais jeune, j'avais 10 ans, 11 ans et ... parce que il y a le Polygone, et de l'autre coté le Neuhof, et il y a des gens âgés, des gens retraités qui aimaient bien passer parce qu'il y avait le terrain de foot, il y avait des

tournois et tout, aujourd'hui ils ne passent plus, il y avait des gens qui passaient qui se promenaient avec des chiens et tout, aujourd'hui ils ont peur».

Tout en reconnaissant l'insécurité de ce quartier, et donc son image dévalorisante, celle-ci est dénoncée comme une stigmatisation abusive lorsque des acteurs du tribunal correctionnel ou de la police judiciaire n'hésitent pas à l'intégrer dans leur pratique professionnelle. A partir du moment ou le cadre interactionnel habitants ABC/fonctionnaires publics repose en partie sur ce stéréotype négatif, ces personnes, déjà largement stigmatisées par leur trajectoire pénale remettent en cause l'intégrité des institutions judiciaires et policières: - «Non mais il fallait un deuxième mec (...) ils nous aiment pas, c'est normal, on est dans le même quartier ... tous ceux-là qui viennent du quartier ils ne les aiment pas ... ils sont tous mis dans le même sac, c'est sûr...». - «Qui c'est qui vous aime pas, les ...». - «Ben la police... ils savent que mon frère leur a déjà tiré dessus et tout ça ... quand ils attrapent un frère hein, c'est normal ... ils disent "celui-là hop" il y en a déjà qui se sont fait attraper sur la route, ils ont rien fait ... moi je connais des copains ici qui n'ont rien fait».

FONCTIONNEMENT CLANIQUE ET SOLIDARITÉ FAMILIALE AU SEIN DE LA MAISON D'ARRÊT

Une première forme de solidarité entre frères et/ou cousins existe au niveau des aides matérielles dont chacun peut bénéficier au sein de la maison d'arrêt: - «et sinon à part des conflits est-ce-que par exemple vous êtes ensemble en cellules ou est-ce-que vous vous prêtez des ... de la lessive enfin je sais pas des ... ». - «Ah, oui, oui, oui tout, tout, comme maintenant je suis en bas et lui il est en haut il me descend la cantine tout... pour ça il n'y a pas de problème ... on se fait envoyer le tabac ... on s'aide ... ou si on entend quelque chose, comme maintenant lui il a rarement parloir,

La cantine correspond aux différents produits que l'on peut acheter au sein d'un établissement pénitentiaire.

c'est moi qui donne des renseignements de dehors à mon frère ...».

Cette dernière phrase de l'entretien renvoie à une caractéristique essentielle du type de relation familiale entretenue par ces trois frères lorsqu'ils sont incarcérés : celle-ci se veut permanente. Ils ne peuvent pas rencontrer leur mère ou leurs frères au parloir tous les jours, une grande partie de l'information échangée au parloir entre l'un d'entre eux et un membre de la famille de l'extérieur est rapidement diffusée au reste des membres de la famille ABC incarcérés. Dès son retour, celui qui est descendu au parloir communique les informations principales ou les messages aux autres (soit en promenade, en sport ou par l'intermédiaire de détenus rencontrés dans le couloir). Cette diffusion de l'information peut s'effectuer également en sens inverse, puisque le détenu qui va rencontrer un membre de la famille au parloir doit souvent transmettre des messages de ses autres frères ou cousins.

Cette volonté de rester en communication permanente par l'intermédiaire d'autres membres de la famille s'explique aisément dans la mesure où très peu d'entre eux ont des échanges épistolaires avec les membres de la famille. Si échange il y a, celui-ci dépend de la volonté d'un ami ou de l'agenda de l'écrivain public de la maison d'arrêt. En effet, comme nous l'avons précisé plus haut, le taux d'illettrisme dans cette famille vannier est très important (aussi bien parmi les personnes incarcérées que pour la famille à l'extérieur), ils doivent donc nécessairement dicter leur lettre à un ami de cellule ou faire appel à l'écrivain public. On comprend donc que ce type de communication orale nécessite un investissement permanent, puisque c'est le seul type de communication qu'ils peuvent établir avec l'extérieur.

Le fait que les membres de cette famille n'aient pas accès au service général, «pas de ABC dans le couloir» vise à éviter un certain nombre de relations conflictuelles entre détenus au sein de la maison d'arrêt. En effet, les rapports entre ces trois frères et des membres extérieurs à la famille reposent avant tout sur une loi clanique très marquée: si un des frères entre en conflit avec plusieurs autres

détenus, celle-ci suppose l'engagement inconditionnel des autres membres de la famille (frères et cousins) dans ce même conflit s'ils sont présents au moment des faits. Cette solidarité systématique explique donc en partie pourquoi les surveillants-chefs refusent d'engager les membres de cette famille pour un travail nécessitant un échange relationnel quotidien avec d'autres détenus. Le moindre petit conflit (ex: un échange verbal sur un ton agressif) peut rapidement prendre des proportions importantes, sans commune mesure avec la nature du litige initial.

Cet affrontement de plusieurs clans peut remettre en cause la sécurité au sein de la maison d'arrêt, (aussi bien pour le personnel pénitentiaire que pour les détenus) non seulement parce qu'une lutte collective peut donner lieu à des manifestions violentes, mais également parce qu'au moment de la préparation d'un affrontement ou d'une défense organisée certains détenus n'hésitent pas à détourner la fonction initiale de certains objets pour fabriquer des armes de fortune : - «Donc la solidarité familiale pour revenir là-dessus, elle existe en détention entre frères hein?». - «mais dehors aussi ». - «dehors aussi». - «Ah dehors aussi ouais, bon il y a des problèmes comme ça, comme je vous ai dit, mais ... quand un frère à de la bagarre quelque part, tout de suite on cherche ou on va voir qu'est-ce qui se passe, ça c'est normal...». - «mais en détention la solidarité, est-ce-que vous avez des exemples ou vous vous aidez entre frères, qu'est-ce-que vous faites pour vous aider quand l'un de vous a des problèmes ?». - «Eh ben si on voit que les autres ils ont des armes on se réuni avec des armes...». - «oui, non mais en détention ?». - «oui, non mais je parle en détention, en détention, les armes c'est des couteaux». - «oui». - «c'est simple les couteaux ou ... je ne sais pas moi, des boules de pétanques ... un peu n'importe quoi ... pour montrer qu'il y a une autre bande ».

En prenant conscience du jugement négatif que la direction ou le service socio-éducatif vont porter à leur égard du fait de ce comportement solidaire, certains d'entre eux cherchent à éviter de devoir répondre à cette solidarité familiale en cas de conflit, notam-

ment en réduisant leur temps de présence dans les lieux à risques (le plus important d'entre eux étant la cour de promenade): «parce que là je suis carrément bloqué, je suis dans la cellule, bon le seul truc c'est la promenade, ou le sport pour sortir de la cellule ... mais comme je vous ai dit : s'il y a un problème en promenade, si on ne veut pas sortir, c'est normal on ne veut pas perdre de remise de peine et tout ... déjà que cela soit pour un frère, alors il faut sacrifier les remises de peine, c'est obligé... bon obligé pour nous, c'est normal, regardez, si mon frère il a de la bagarre et qu'il y a un deuxième qui saute dessus, je suis obligé de m'en mêler (...) tant que c'est entre hommes ça va, mais si c'est entre groupes bon on ne peut pas rester planqué et rien faire parce qu'après on se fait traiter de lâche et tout ... et on est obligé de s'énerver, ça reste toujours comme ça, c'est dans le milieu. (...) Quand on est avec, on est avec, c'est simple, il faut déjà pas être avec pour dire "ouais, j'étais pas avec, je pouvais rien faire, c'est pas mon problème" là on peut dire que c'est pas mon problème, mais quand on est avec, il faut faire avec.»

Le regard que la direction ou le service socioéducatif porte sur un détenu indiscipliné peut devenir un obstacle à certaines demandes d'activités (stage professionnel, atelier ...) et plus gravement à toute demande d'aménagement de peine possible en cours de condamnation (liberté conditionnelle, semi-liberté, ou chantier extérieur ...). C'est à partir de l'observation de leur comportement durant toute leur incarcération que la Commission d'Application des Peines⁸ va accepter ou refuser

La Commission d'Application des peines est présidée par le J.A.P. (Juge d'Application des Peines), celui-ci propose et soumet toute demande d'aménagements de peine possible en cours de condamnation (liberté conditionnelle, semi-liberté, chantier extérieur, permission de sortie, reductions de peine ...) à l'ensemble des membres de cette commission (un représentant de la direction, l'ensemble des travailleurs sociaux, un représentant des surveillants chefs à compléter). La C.A.P. se réunit toutes les semaines. Sauf refus des intéressés, les détenus présentent eux-mêmes leurs projet de sortie devant la C.A.P., ils sont appelés

automatiquement le jour où leur dossier est exa-

une demande d'aménagement de peine, ainsi que les remises de peines. Aussi, ceux qui veulent avoir le plus de chance de concrétiser leur(s) projet(s) de sortie doivent systématiquement maintenir une distance à l'égard des autres membres de la famille, non seulement pour éviter les fautes disciplinaires mais également pour aller à l'encontre du regard que les travailleurs sociaux portent à leur égard. En définitive, il faut donc montrer que l'on est différent des "autres "ABC.

Premièrement, tout en reconnaissant son appartenance culturelle à la "communauté des vanniers", on peut montrer que l'on est différent des autres membres de la famille. Dans l'extrait d'entretien cité précédemment, cette démarche implique parfois une limitation des contacts avec les frères et/ou les cousins au sein de la maison d'arrêt, c'est par exemple une réduction du nombre de promenade pour éviter de devoir répondre à la solidarité familiale en cas de conflit, une demande de changement de cellule ou d'étage pendant son incarcération... Cette nouvelle construction identitaire s'inscrit dans un processus à long terme. Il s'agit d'accroître progressivement la distance entre soi-même et les autres ABC, et surtout de faire en sorte qu'elle soit reconnue et appréciée des travailleurs sociaux. Ces derniers participent d'ailleurs activement à ce processus de redéfinition identitaire puisqu'ils vont eux-mêmes authentifier, objectiver cette nouvelle image et en rendre compte à différents acteurs sociaux (travailleurs sociaux extérieurs à la maison d'arrêt, responsable de formation, responsable du service d'accueil des logements sociaux, responsable d'entreprise d'insertion ...).

Deuxièmement, devant l'intensité de cette stigmatisation induite par le nom ABC, certains n'hésitent pas à changer de nom de famille, en particulier les jeunes hommes non mariés (les femmes espèrent parfois changer de nom de famille par le mariage).

Des investigations plus importantes et surtout sur une plus longue période permettraient de recenser d'autres processus de redéfinition identitaire, notamment en analysant la situation des membres de cette famille qui n'ont jamais eu à faire à la justice (souvent les plus jeunes de la fraterie) et qui ont "réussi" leur insertion socio-professionnelle. L'étude de l'évolution du discours tenu par les travailleurs sociaux sur cette famille permettrait

également de mieux comprendre les dynamiques interactionnelles en oeuvre dans cette modification de la présentation de soi.